PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 17 juillet 2025

Sous la présidence de Madame Hélène CONSTANS, Mairie
Présents : ARGENTIER Mathieu – BEZAMAT Caroline - BREFUEL Jean-Marie - BRESSOLIS GINESTY Evelyne – CALMES Stéphan - CONSTANS Hélène – JUERY Thomas - LEMOUZY Jérôme - MIQUET Pierre-Yves - PEYRAC Ingrid – TESTOR Edwige –
Absents excusés : - DELMAS Michel (pouvoir à Hélène CONSTANS) - FORMENTIN CALMELS Cécile (pouvoir à Ingrid PEYRAC) - ISSERTE METGE Delphine - LAGRIFFOUL Jérôme – PICARD Sébastien – POSSEME Sandrine (pouvoir à Caroline BEZAMAT) - SVEC Cindy - TOURRETTE Pierre

Ordre du jour :
- Délibération pour nommer un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2025
- Délibération pour fixer la composition du Conseil Communautaire 2026 de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac dans le cadre d'un accord local
- Délibération pour valider une décision modificative sur le budget photovoltaïque
- Délibération pour autoriser Madame le Maire à lancer la procédure et à signer le marché de travaux relatif à la transformation de l'ancienne école de Palmas en logement locatif
- Délibération pour fixer une caution lors du prêt de tables, chaises et bancs appartenant à la commune
- Délibération pour approuver les statuts d'Aveyron Ingénierie
- Délibération pour valider le changement de fournisseur des repas de la cantine de Palmas
- Questions et informations diverses

Ajout d'un point à l'ordre du jour :
- Délibération pour valider la mise à disposition de la Société de Chasse de Cruéjouls, une travée du hangar communal
- Délibération pour signer un avenant au marché de travaux d'aménagement de la cour de l'école et l'accès à la salle des fêtes de Cruéjouls

Désignation d'un secrétaire de séance : Evelyne BRESSOLIS GINESTY
Vote à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2025

Madame le Maire précise que l'enregistrement n'a pas fonctionné et demande aux élus de faire part des ajouts éventuels.
Madame Edwige TESTOR pense qu'il manque certains échanges sur le PLUi et des échanges avec Monsieur PICARD au sujet de la subvention Adour Garonne.
Vote à l'unanimité

Délibération pour fixer la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac dans le cadre d'un accord local

Madame le Maire fait part de la note de la Préfecture relative à la composition du conseil communautaire pour 2026. En 2020, le conseil communautaire avait choisi de conclure un accord local pour passer de 38 membres de droit commun à 43 membres. En 2026, il est possible de repartir sur un accord local avec 43 membres. Le détail des différentes possibilités est présenté dans un tableau. Les communes doivent se prononcer avant le 31 août.
Le conseil municipal valide l'hypothèse retenue par la communauté de communes qui fixe à 43 le nombre de membres et qui attribue comme actuellement 3 sièges à la commune de Palmas d'Aveyron.
Vote à l'unanimité

Délibération pour valider une décision modificative sur le budget photovoltaïque

Monsieur Pierre-Yves MIQUET rappelle la création et le vote, cette année, d'un budget photovoltaïque. Il précise que lors de sa conception le montant de l'impôt sur les sociétés avait été sous-estimé.Le montant étant supérieur au chapitre budgétaire il propose de prendre une décision modificative pour un montant de 220 €.

Le conseil municipal valide un transfert de crédits du chapitre 011 compte 61521 au chapitre 69 compte 6951 Impôts sur les bénéfices pour un montant de 220 €.

Vote à l'unanimité

Délibération pour autoriser Madame le Maire à lancer la procédure et à signer le marché de travaux relatif à la transformation de l'ancienne école de Palmas en logement locatif

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de réhabilitation de l'ancienne école de Palmas en logement locatif de type 3. Ce projet se découpe en 8 lots.

Elle indique que le montant prévisionnel du marché, estimé par le maître d'œuvre s'élève à 177 159 € HT. Ce montant pourra être revu suivant le rapport de détection amiante.

Madame le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée.

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec les titulaires qui seront retenus.

Un rapport d'analyse sera effectué par le Cabinet Ecoumène, maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- D'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un appel d'offres dans le cadre du projet du projet de réhabilitation de l'ancienne école de Palmas en logement locatif et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.
- D'autoriser Madame le Maire à signer le marché à intervenir.

Vote à l'unanimité

Débats :

Monsieur Pierre-Yves MIQUET précise que le marché pourra ainsi être mis sur la plateforme dématérialisé au plus vite afin de toucher le maximum d'entreprises. Le marché comprend 8 lots. Pour la partie toiture, il a été décidé de consulter les artisans locaux. Le coût est estimé à environ 20 000 €.

Madame Ingrid PEYRAC demande si la commune bénéficie de la DETR pour ce dossier.

Madame Hélène CONSTANS répond négativement.

Délibération pour fixer une caution lors du prêt de tables et chaises appartenant à la commune

Madame le Maire rappelle que la mairie dispose d'anciens mobiliers (tables bancs et chaises) non utilisés dans les salles des fêtes qu'elle met à la disposition gratuite des particuliers de la commune. Ce matériel est stocké à Coussergues et Palmas.

Elle propose, compte tenu de certaines détériorations ou non restitution, de mettre en place une caution et de fixer les modalités par délibération. Une convention sera signée pour chaque prêt fixant les heures d'enlèvement et de restitution. Elle rappelle que ces modalités s'appliquent à Coussergues et Palmas car à Cruéjouls le mobilier appartient au Comité des Fêtes qui de fait gère les prêts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe le montant des cautions comme suit :
  Tables : 20 € / table
  Bancs : 10 €/ table
  Chaises : 5 € / table
- Demande à Madame le Maire d'établir une convention de prêt qui sera signé lors de la réservation.

Vote à l'unanimité

Débats :

Madame Ingrid PEYRAC précise que cela implique de faire un état des lieux.

Madame le Maire précise que l'on va établir une convention entre le particulier et la commune et l'agent ou l'élu présent lors de

l'enlèvement sera chargé de noter le mobilier emprunté. Il récupérera le chèque de caution qui sera restitué lors du retour. Madame le Maire pense que cela permettra de récupérer tout le matériel et informe que les prêts sont nombreux.

Délibération pour approuver les statuts d'Aveyron Ingénierie

Lors de son assemblée générale Aveyron Ingénierie avait modifié ses statuts, ce qui implique une validation des adhérents. Le conseil municipal, approuve les statuts de l'Agence Technique Départementale Aveyron Ingénierie tels que présentés.

Vote à l'unanimité

Délibération pour valider le changement de fournisseur des repas de la cantine de Palmas

Madame le Maire informe que le DITEP de Grèzes n'est plus en mesure, à compter de la rentrée de septembre 2025, de fournir les repas de la cantine de Palmas ainsi qu'aux cantines des communes voisines. L'ensemble des collectivités a recherché une solution de remplacement dans l'urgence. Elle précise que la Centrale de Restauration Martel, basée à Rodez accepterait de fournir à la commune (ainsi qu'aux communes de Laissac Sévérac l'Eglise, Vimenet et Gaillac) en liaison froide, un repas avec 4 éléments et le pain pour un prix de 4.08 € HT soit 4.3044 € TTC.

Elle rappelle, pour information que le prix du repas du DITEP était fixé à 4,20 euros TTC et que la différence restera à la charge de la commune.

Le conseil municipal,

- Décide de confier la confection des repas de la cantine de l'école de Palmas à la Centrale de Restauration Martel
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat correspondant

Vote à l'unanimité

Délibération pour mettre à disposition de la Société de Chasse de Cruéjouls, une travée du hangar communal de Cruéjouls

Madame le Maire informe que la Société de Chasse souhaite bénéficier d'un local pour ses activités de découpe, stockage de gibiers… Cette demande est en cours depuis plusieurs années.

Le groupe de travail a trouvé une solution à savoir leur permettre de disposer d'une travée de 5 mètres du hangar communal qui se situe sur le parking de la salle des fêtes. Elle précise que le hangar de 20 m abrite le local du Comité des Fêtes à gauche, l'atelier communal à droite ; les deux travées centrales sont actuellement ouvertes et servent de stockage du matériel communal. Elle propose de céder par bail une travée du hangar communal.

Le conseil municipal,

- Acte cette mise à disposition
- valide l'engagement de l'association à financer et réaliser les travaux
- donne son accord pour prendre en charge les frais de raccordements aux réseaux d'eau et d'assainissement et par la suite assumer les charges d'électricité, d'eau et d'assainissement.
- autorise Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition

Vote à l'unanimité

Débats :

Madame Ingrid PEYRAC précise qu'il faudra voir avec l'entreprise CONTE la pente pour l'assainissement.

Madame le Maire informe qu'une réunion de travail avec la Société de Chasse est prévue le 28 juillet afin de faire un point sur les travaux et la convention qui sera établie.

Monsieur Jean-Marie BREFFUEL demande qu'elle est la surface cédée.

Madame le Maire précise que la superficie est de 50 m².

Madame Ingrid PEYRAC pense qu'il est important de clarifier les travaux et les charges qui incombent à la Mairie.

Madame le Maire fait part de l'engagement de la Mairie à amener en limite du local l'eau et l'assainissement. Le hangar est desservi en électricité. La fermeture du local est à la charge de la Société de Chasse.

Délibération validant la signature d'un avenant au marché de travaux de Rénovation et mise en accessibilité des espaces salle des fêtes et écoles de Cruéjouls

Madame le Maire et Madame Ingrid PEYRAC informent de l'avancement des travaux et précisent que lors du creusement de la cour, l'entreprise CONTE a découvert plusieurs raccordements aux réseaux pluvial et eaux usées ainsi qu'une fosse septique branchée. La mise aux normes de tous les raccordements nécessite la réalisation de

travaux supplémentaires qui avoisineront 3 500 € HT.

Le conseil municipal, autorise Madame le Maire à signer un avenant au marché.

Vote à l'unanimité

Débats :

Monsieur Pierre-Yves MIQUET fait un complément d'informations : aide du SIEDA pour l'éclairage, devis de l'électricien, pose des gouttières, mobilier divers.. Il fait remarquer que malgré les travaux supplémentaires, le montant initialement prévu en 2024 est respecté et les aides seront supérieures.

Madame le Maire estime que c'est un bon projet, qui a demandé beaucoup de travail, mais qui permettra d'avoir une école neuve avec de nombreux financements des partenaires.

Questions diverses

- Demande d'acquisition d'une impasse à Maymac :

Madame le Maire fait part de la demande d'acquisition émise par Monsieur Didier FUMEL, de l'impasse qui dessert sa propriété. Elle l'a rencontré avec Monsieur Mathieu ARGENTIER. Cette impasse d'une superficie d'environ 120 m² dessert uniquement son habitation et la chaussée est en mauvais état. Elle rappelle que le conseil municipal avait fixé plusieurs tarifs et que si la commune accepte de vendre, il convient de voir le tarif à appliquer suivant le classement soit en chemin rural (tarif à 2 €) soit en délaissé de voie communale (tarif à 29 €). Elle précise que s'il n'achète pas l'entretien reste à la commune.

Madame Ingrid PEYRAC pense que si on déclasse, il faut que les travaux soient à sa charge.

Madame le Maire précise que si la commune vend, c'est justement pour ne pas entretenir

Madame Edwige TESTOR demande s'il a donné une réponse.

Madame le Maire rappelle qu'il ne s'agit que de suggestions.

Monsieur Mathieu ARGENTIER précise qu'il n'achètera pas à 29 € /m².

Madame le Maire rappelle qu'il ne faut pas créer de différent par rapport aux délaissés vendus précédemment.

Madame le Maire propose à chacun de réfléchir et d'en reparler lors d'une prochaine séance.

- Bulletin municipal

Madame le Maire remercie la commission de travail pour la confection car c'est long et difficile.

- Subventions

Monsieur Pierre-Yves MIQUET informe du retard dans l'instruction des dossiers Fonds Verts. Il fait part de l'attribution d'une aide pour la rénovation de l'ancien presbytère de Coussergues du département à hauteur de 20 % soit 6 080 €. Ce projet sera financé à 45 %.

Il précise que la Région n'a pas retenu de projet pour cette année car les dossiers 2024 ne sont pas encore traités.

La Préfecture a retenu deux dossiers au titre de la DETR.

Pour les terrains de jeux, il pense que la commune pourra bénéficier d'aides d'autres organismes : MSA, Caisse Locale. Les dossiers seront présentés à l'automne.

Madame Ingrid PEYRAC demande s'il n'y aura pas d'aide du Fond Verts pour le dossier de Cruéjouls.

Madame le Maire répond que le dossier est toujours en instruction.

- Traversée de Coussergues

Madame le Maire fait part de la création d'un groupe de travail qui pourrait être composé de Mesdames Caroline BEZAMAT et Sandrine POSSEME, Messieurs Jean-Marie BREFUEL, Pierre-Yves MIQUET et Sébastien PICARD (Celui-ci étant absent, il lui sera proposé) ainsi que des élus qui le souhaitent. Le département réouvre le dossier notamment pour la rénovation du pont. Elle propose d'informer Monsieur Sébastien PICARD de la date retenue.

- Sécurité des jeux dans le parc

Madame le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré de Coussergues évoquant des problèmes de sécurité pour les enfants et le non-respect de la législation. Cette information a également été relayé par Monsieur Sébastien PICARD. Un agent communal a remis en conformité et il n'est pas question de fermer les jeux. Elle tient à souligner que la commune n'a pas le budget des grandes communes...

- Horaire de la séance du conseil municipal

Madame le Maire revient sur un mail adressé, à ce sujet, par Monsieur Sébastien PICARD. Elle précise que l'horaire a été modifié dans le but de se retrouver ensuite à Coussergues pour participer au marché de pays comme précisé dans la convocation, sachant que l'ordre du jour n'était pas chargé. Elle rappelle que la municipalité soutient cet évènement comme de nombreux autres et que l'association organisatrice ne le prendra pas comme un manque de considération comme il est écrit dans le mail.

- Commission Vie Sociale

Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY informe qu'elle s'est déroulée mi-juin. Elle fait part des effectifs des écoles. Les enseignements théâtre et chant se poursuivront. Une demande de modification des horaires des cours d'occitan

à Cruéjouls sera demandée.
La Mairie a demandé aux parents d'élèves de Cruéjouls de fournir aux enfants des serviettes de table pour la cantine dans un souci écologique et économique.
Le repas des séniors est fixé au 6 décembre 2025.
La distribution du Noël des enfants est prévue le 19 décembre.
La date des vœux est fixée au 18 janvier 2026 à Cruéjouls

- Désensablage Pont de Palmas

Madame le Maire informe que les travaux sont réalisés ce jour.
Il est précisé qu'une partie de la terre doit rester au niveau des berges et le reste pourra être réutilisée notamment sur les terrains de sport

- Stations d'épuration

La consultation concernant les boues des stations de Palmas et Cruéjouls sera lancée lundi pour un retour en septembre.

- Information sur le personnel

Fin de séance à 19 h 30

Le secrétaire,
Evelyne BRESSOLIS GINESTY

Le Maire,
Hélène CONSTANS